



Le JOURNAL

FÉVRIER 2023

www.saintbarnabesud.ca

14 FÉVRIER

Joyeuse Saint-Valentin



Ici se trouvent des employés

Accueillants
Bienveillants
Sans jugement

Municipalité engagée

À l'intérieur ce mois-ci :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| 03 Calendrier | 11 Saviez-vous ? |
| 04 Avis public | 12 Loisirs |
| 05 Budget triennal 2023 | 14 Procès-verbal |
| 06 Avis aux citoyens | 24 RIAM |
| 08 Vie communautaire | 26 Calendrier des collectes |
| 09 Fadoq | 28 MRC |
| 10 Bibliothèque | Et plus ! |

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud

Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca



Formons un tout pour notre avenir

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud



Alain Jobin

Maire

Président du conseil d'administration Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
Président du conseil d'administration Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Marcel Therrien

Conseiller

Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux
Délégué de la politique familiale



Johanne Picard

Conseillère

Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains



Gabriel Lapointe

Conseiller

Délégué au service de la voirie et des cours d'eau



Dominique Lussier

Conseillère

Mairesse Suppléante
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture



Jean-Sébastien Savaria

Conseiller

Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Yves Guérette

Conseiller

Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Crédit photos : Sophie Caron

BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030

Site internet : www.saintbarnabesud.ca

Courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-générale et greffière trésorière : Linda Normandeau : poste 1
Adjointe administrative – comptabilité : Marie-Eve Colas..... poste 2
Adjointe administrative : Laetitia Feller poste 0
Inspecteur municipal : Francis Grégoire : poste 3
Agente de développement, vie communautaire : Valérie Allard..... poste 7

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Raymond Lessard : 450 792-3030 poste 4

CONTRÔLE ANIMALIER

Société protectrice des animaux Drummond : Sans frais : 1 855 472-5700

CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Rang de Michaudville

Pour réservation, Madame Eden Graveline : 450 230-2560

PRESBYTÈRE – 931, St-Édouard, Saint-Jude : 450 792-3943

LOISIRS loisirs@saintbarnabesud.ca

Comité : Colette Lemoine, Andrée Graveline, Dominique Lussier, Vicky C. Lord et Kassandra Roy

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 450 792-3030 Poste 6

Heures d'ouverture :

MERCREDI 18 H 30 À 20 H – SAMEDI 9 H 30 À 11 H

Responsable : Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud : 450 792-3441

Régie d'Aqueduc : 450 792-2001

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles : 450 774-2350

Dépôt des matières recyclables : 1880, rue Brouillette, Saint- Hyacinthe

MRC Maskoutains : Administration générale : 450 774-3141

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard courriel : dg@ripinm.ca

Directeur du service incendie : courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT **911**

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

FÉVRIER 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1  RECYCLAGE (bac vert) BIBLIO 18h 30 à 20h	2 PICKLEBALL 19h	3	4 BIBLIO 9h 30 à 11h
5	6	7 VIE ACTIVE 9h 30 COURS DE DANSE 13h 30 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19h 30	8  DÉCHETS (bac noir) BIBLIO 18h 30 à 20h	9  ORGANIQUE (bac brun) PICKLEBALL 19h	10	11
12	13	14  VIE ACTIVE 9h 30 COURS DE DANSE 13h 30	15  RECYCLAGE (bac vert) BIBLIO 18h 30 à 20h	16 FADOQ BINGO 19h PICKLEBALL 19h	17	18 BIBLIO 9h 30 à 11h FADOQ SOIRÉE DE DANSE 19h 15
19	20	21 VIE ACTIVE 9h 30 COURS DE DANSE 13h 30	22  DÉCHETS (bac noir) BIBLIO 18h 30 à 20h	23 PICKLEBALL 19h	24	25 BIBLIO 9h 30 à 11h
26	27	28 VIE ACTIVE 9h 30 COURS DE DANSE 13h 30				



NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT



Fuite et fermeture
d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

Heures d'ouverture du bureau municipal



Du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h 30
et 13 h à 16 h 30



Avis public

Entrée en vigueur du règlement numéro 04-2022

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-2022 et intitulé « *Règlement numéro 04-2022 – Fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 et abrogeant le règlement numéro 05-2021* ».

L'objet de ce règlement est de fixer les différents taux de taxes, tarifs, les différentes compensations et autres modalités financières reliées à la taxation globale.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Conseil municipal / Règlements ou en faisant une demande au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 20 décembre 2022.

Linda Normandeau

Directrice générale et greffière-trésorière



LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

L'entretien du réseau routier en hiver est effectué par la Municipalité, à l'**exception des routes ci-dessous** qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Route 235 – tout le rang Saint-Amable;
- Route 235 – tout le rang de Michaudville.

Pour toutes demandes concernant les routes ci-haut, faites le 511.

Budget pour l'exercice financier 2023 Programme triennal d'immobilisation

Lors de l'assemblée extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2022, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.

En voici les faits saillants, soyez assuré que les membres du conseil ainsi que moi-même sommes disponibles pour répondre à toute question relative à cette planification.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Dépenses	2022	2023
Administration générale	444 635 \$	476 092.01 \$
Sécurité publique	361 800 \$	392 474.03 \$
Transport routier	277 378 \$	356 634.84 \$
Hygiène du milieu	326 295 \$	357 335.82 \$
Santé et bien être	4 600 \$	1 600.00 \$
Urbanisme	32 932 \$	49 720.00 \$
Loisirs et culture	107 583 \$	113 804.89 \$
Financement	53 978 \$	51 788.50 \$
Affectation surplus réservé et non réservé	170 917 \$	212 041.00 \$
	1 780 118 \$	2 011 491.09 \$

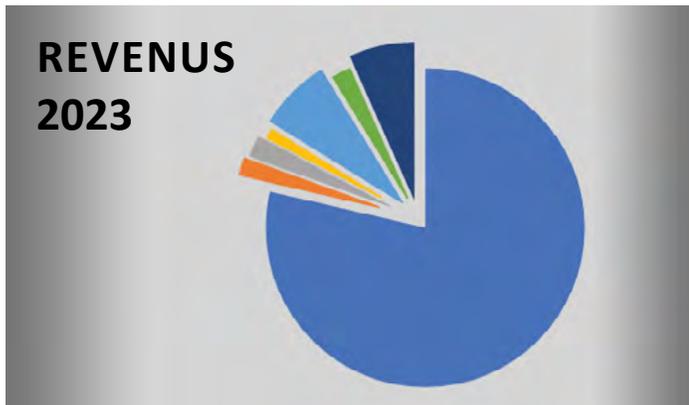
Revenus	2022	2023
Revenus de taxations	1 486 059 \$	1 581 522.97 \$
Revenus ententes et autres	51 814 \$	38 235.21 \$
Revenus urbanisme et compensations	31 500 \$	43 500 \$
Autres revenus divers	25 000 \$	22 500 \$
Intérêts et compensations	147 946 \$	149 448.90 \$
Redevances et subventions	37 799 \$	41 284 \$
Utilisation du surplus accumulé non affecté		135 000.00 \$
	1 780 118 \$	2 011 491.09 \$

Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

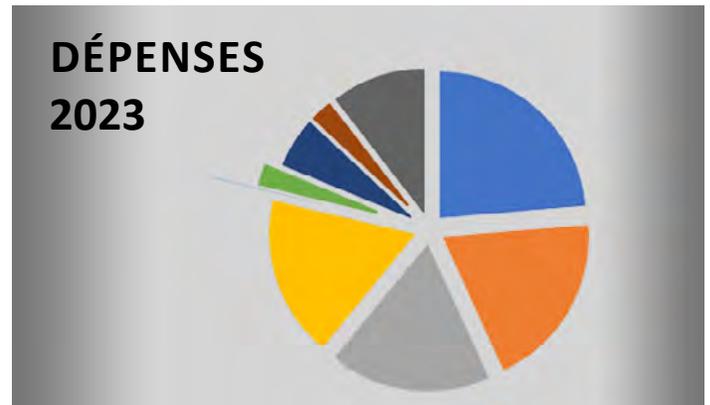
Projet	Fonction	2023	2024	2025	Financement
Grande Ligne - Réfection	Voirie		175 000 \$		Surplus non affecté
Abreuvoirs parc	Loisirs	5 000 \$			Surplus affecté parcs
Fenêtres et climatisation bibliothèque	Loisirs et culture	25 000 \$	25 000 \$		Surplus affecté bibliothèque
Pavillon des loisirs	Loisirs et culture	100 000 \$			75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture			100 000 \$	75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Enseignes d'accueil	Administration		10 000 \$		Surplus non affecté
Camionnette voirie	Voirie	60 000 \$			Fonds de roulement
Panneaux affichage numérique	Administration			125 000 \$	31 250 \$ Subvention 93 750 \$ Surplus non affecté
Total		190 000 \$	210 000 \$	225 000 \$	

Suite à la page 6

Budget pour l'exercice financier 2023 Programme triennal d'immobilisation



Revenus de taxations	79%
Revenus ententes et autres	2%
Revenus urbanisme et compensations	2%
Autres revenus divers	1%
Intérêt et compensations	7%
Redevances et subventions	2%
Utilisation du surplus accumulé non affecté	7%



Administration générale	24%
Sécurité publique	19%
Transport routier	18%
Hygiène du milieu	18%
Santé et bien être	0%
Urbanisme	2%
Loisirs et culture	6%
Financement	3%
Affectation surplus réservé et non réservé	10%

TAXATION 2023

Les comptes de taxes foncières seront envoyés par la poste la dernière semaine de janvier. Si vous n'avez pas reçu votre compte au plus tard la première semaine de février, veuillez contacter Madame Marie-Eve Colas, responsable de la taxation, par courriel : adm@saintbarnabesud.ca ou par téléphone : 450 792-3030 poste 2.

Versement

Le premier versement
Le deuxième versement
Le troisième versement
Le quatrième versement
Le cinquième versement
Le sixième versement

Date des paiements de taxes foncières

Le ou avant le 27 février 2023
Le ou avant le 24 avril 2023
Le ou avant le 31 mai 2023
Le ou avant le 6 juillet 2023
Le ou avant le 11 septembre 2023
Le ou avant le 23 octobre 2023



Les modes de paiement acceptés sont par paiement direct (selon les institutions ayant la municipalité parmi sa liste de fournisseurs), par chèque ou en argent comptant, par paiement Interac au bureau municipal, ou par virement Interac (en faisant la demande par courriel : adm@saintbarnabesud.ca).

BOTTIN DE GARDIENNAGE



La municipalité aimerait mettre à la disposition des parents une liste de gardiens et gardiennes. Tu es disponible pour garder et tu veux t'inscrire au bottin ? Écris-nous ton nom, ton âge, ton expérience de gardiennage (as-tu ton cours de gardien avertis ?), depuis quand gardes-tu des enfants ?, quels âges ont les enfants que tu as déjà gardés ?, as-tu des références ?) et ta disponibilité (soirs, fin de semaine, en semaine pendant la relâche scolaire).

Valérie Allard
Agente de développement communautaire
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
450 792-3030 poste 7
communautaire@saintbarnabesud.ca



Nouveauté 2023

En ce début de nouvelle année, votre équipe municipale innove avec une version numérique toute en couleur du journal municipal, que vous recevrez directement dans votre boîte courriel !

Les abonnés à nos infolettres auront le privilège de recevoir, en primeur, cette nouvelle version de notre journal.

Pour vous abonner, il vous suffit d'en faire la demande, par courriel à l'adresse info@saintbarnabesud.ca ou par téléphone au 450 792-3030 poste 0.

GUIGNOLÉE 2022



Gens de Saint-Barnabé-Sud, encore une fois, vous avez été très généreux par vos dons ainsi que votre aide de toutes sortes...

Les bénévoles et les familles qui ont bénéficié d'un coup de pouce vous disent

MERCI et à l'an prochain !

Le comité de la guignolée

PATINOIRE ET PAVILLON DES LOISIRS



HORAIRE RÉGULIER DE LA PATINOIRE

Du lundi au jeudi :	15 h à 21 h
Vendredi :	15 h à 22 h
Samedi :	10 h à 22 h
Dimanche et journées pédagogiques :	10 h à 21 h

Aucun patineur ne sera toléré sur place après les heures de fermeture.

Merci de votre précieuse collaboration.

NOUS TENONS À RAPPELER À TOUS, LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LES HEURES DE FERMETURES DU PAVILLON AINSI QUE DE LA PATINOIRE. Cette demande est faite afin de pouvoir procéder à l'entretien des lieux et ainsi conserver la glace le plus longtemps possible dans un bel état, ce qui permet aux citoyens, grands et petits, d'en profiter pleinement.

VIE COMMUNAUTAIRE



Nouvelle ressource dans la municipalité, agente de développement communautaire

Il me fait plaisir d'intégrer l'équipe de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud à titre d'agente de développement communautaire. Détenant un baccalauréat en sciences du loisir et ayant une vaste expérience en animation et en gestion d'activités je me réjouis des beaux défis à relever dans ce nouveau poste.

Mon rôle sera d'appuyer et de venir en support aux organismes et aux activités déjà en place sur le territoire. Mais également j'aurai pour mission de mettre en place de nouvelles activités afin de bonifier la programmation actuelle et de maximiser le temps d'utilisation des installations de la municipalité.

Dans les mois à venir, j'aimerais vous sonder chers Barnabéens et Barnabéennes pour mieux connaître vos besoins communautaires. De plus, je vous renseignerai mensuellement sur les projets à venir dans votre belle municipalité. Surveillez dorénavant la nouvelle chronique « Vie communautaire » dans votre journal municipal !

Nouvelle année... nouvelles habitudes de vie !

Sommeil, temps d'écran, alimentation, activité physique, alcool, stress... Vos habitudes de vie ont un effet réel sur votre santé physique et mentale. Vous voulez faire le point ? Prenez 15 minutes de votre temps pour répondre au Questionnaire santé TOUGO. Vous obtiendrez votre score santé et un plan d'action personnalisé avec des conseils et des ressources pratiques. De quoi vous aider à activer votre santé !

<https://montougo.ca/questionnaire-sante/>

Nous voulons vos idées !

Vous avez des idées d'activités ou d'événements pour le printemps ou l'été prochain ? Vous avez des contacts de personnes qui peuvent proposer leurs services ? Proposez vos idées, projets ou contacts à l'adresse courriel :

communautaire@saintbarnabesud.ca

Désirez-vous « bénévolat » ?

Vous désirez vous engagez auprès de votre communauté ? Vous pouvez donner un peu de votre temps ? Vous voulez prendre part à un changement positif ? La municipalité est toujours à la recherche de bénévoles pour :

- Animer une activité de loisirs (tout-petits, enfants, ados, familles, adultes ou aînés ?)
- Aider lors d'événement (maquillage des enfants, animer des kiosques, préparer/servir des aliments, prise de photos, installation/désinstallation des lieux, transport/préparation de matériel, talent musical ou autre, etc.)

Il y a plusieurs façons de faire du bénévolat pour la municipalité !

Nous tiendrons compte de vos disponibilités (hebdomadaires ou ponctuelles) et bien sûr de vos intérêts.

N'hésitez pas à entrer en contact avec moi.

Au plaisir de collaborer avec vous !

Valérie Allard, Agente de développement communautaire

450-792-3030 poste 7

communautaire@saintbarnabesud.ca



Voici les activités offertes
par la FADOQ
SAINT-BARNABÉ-SUD!



VIE ACTIVE
à tous les mardis à 9 h 30



SOIRÉE DE DANSE

18 février à 19 h 15
Pour informations ou inscription :
André Rodier : 450 792-3508.



COURS DE DANSE EN LIGNE
à tous les mardis à 13 h 30



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE (AGA)**
MERCREDI 19 AVRIL 2023 à 17 h 30
L'assemblée générale annuelle
se tiendra au Centre Multifonctionnel.
Le public est invité à y participer.



BINGO
16 février à 19 h

Tous sont les bienvenus à nos activités. Les cours de danse demandent un frais minime, mais l'activité Vie active est gratuite pour tous. À tous les 3^e jeudi du mois il y a le bingo, suivi de la soirée de danse le 3^e samedi du mois.

ENDROIT : Centre multifonctionnel • 233, rang de Michaudville



MERCI!

Merci à tous ceux qui sont
venus à nos heures du conte
et bricolages en 2022!



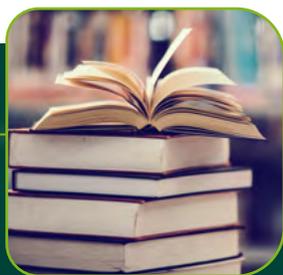
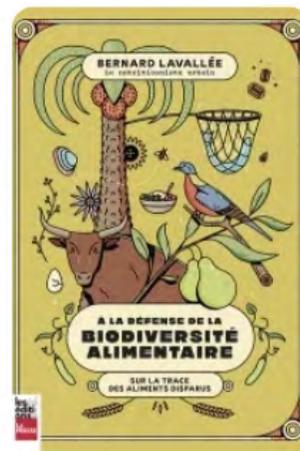
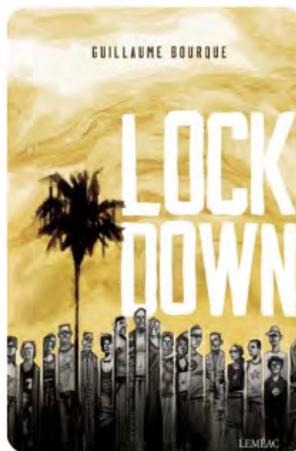
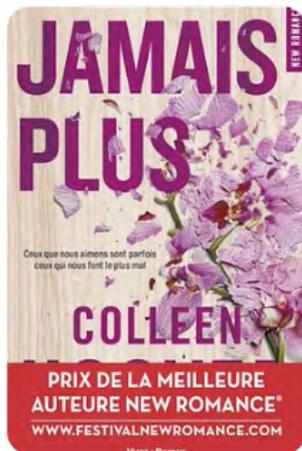
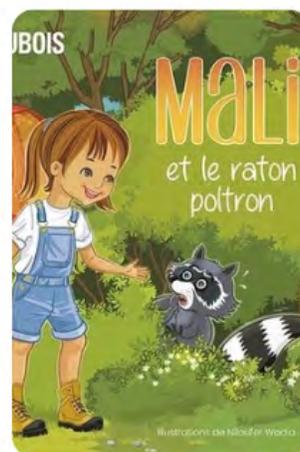
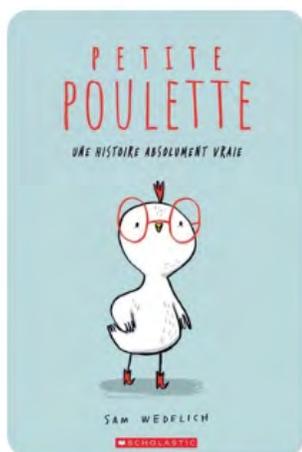


Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIO



251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6

Heures d'ouverture : les mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité

Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines.

Catalogue de la bibliothèque : www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à bibliobarnabe@gmail.com ou téléphoner à **Mélina Doyon au 450 502-8448**.

Connaissez-vous... La Chandeleur ?

La fête de la Chandeleur marque la fin du solstice d'hiver et annonce l'arrivée du printemps.

En campagne, la tradition voulait que l'on cuisine des crêpes en date du 2 février afin de garantir une bonne récolte de blé l'année suivante. Mieux encore, pour renforcer cette croyance, la fermière plaçait un sou noir sur une de ces fameuses galettes fines puis déposait le tout sur une armoire haute jusqu'à l'année suivante.

Les normes d'hygiène étaient toutes autres à cette époque !

Les gourmands seront ravis, car s'empiffrer de crêpes durant cette journée est signe d'abondance à venir.

Salées ou sucrées, elles font le bonheur des petits comme des grands.



Recette rapide et facile de la pâte à crêpes fines
(pour 4 pers.)

- 1.5 tasse de lait
- 1 tasse de farine
- 2 œufs
- 2 cuillères à soupe de beurre fondu
- 1 cuillère à thé d'extrait de vanille (facultatif)

Mélanger progressivement la farine avec le lait de manière à obtenir une préparation homogène. Évitez au maximum les grumeaux, cette partie est cruciale. Ajouter le reste des ingrédients et bien brasser. Vous pouvez réduire le temps de préparation en plaçant tous les ingrédients en une fois dans un bol de mixeur et en émulsionnant jusqu'à obtention d'une pâte lisse.

Dans une poêle plate légèrement huilée, ajouter la quantité nécessaire à tout juste couvrir le fond avec la pâte. Dès que les bords commencent à décoller, il est temps de retourner la crêpe. Laisser cuire une dizaine de secondes et transférer sur votre plat de service. Procéder de même pour le reste de la pâte.

Garnir selon vos goûts : confiture, fromage, pâte à tartiner, bacon, sirop d'érable...

Bon Appétit !



Une autre tradition, Le jour de la marmotte !

Célébré essentiellement en Amérique du Nord, le 2 février est également marqué par la fameuse marmotte.

À la sortie de son terrier, au petit matin, si le rongeur émerge et ne voit pas son ombre, l'hiver finira bientôt. En revanche, si la marmotte voit son ombre, elle sera effrayée et retournera hiberner, annonçant la prolongation de l'hiver pour 6 semaines supplémentaires. Un ciel couvert serait donc synonyme d'un printemps ensoleillé. Une drôle de tradition !

Alors qu'ici, la marmotte annonce la couleur des prochains mois, ailleurs, on parle de loup, d'ours, de loutre et même de hérisson.

Il n'empêche que les promoteurs de cet événement prétendent que le rongeur prédit la météo avec entre 70 et 90% d'exactitude. Cependant, Météo Canada s'est penchée sur cette prédiction via une étude menée sur près de 40 ans et on est loin de ces chiffres avec seulement 37% de fiabilité.

Plaisirs d'hiver

18 février 2023, 13h

- Breuvage, soupe
- Jeux d'adresse sur patinoire, marche hivernale, ski de fond
si la nature le permet
- ↪ Rire et plaisir assurés!



Comment faire?

1. Réserve le matériel nécessaire à la confection de ta création.
2. Suis le tutoriel indiqué sur le matériel fourni.
3. Attache ta tuque et sors dehors!
4. Prends ton oeuvre en photo et diffuse-la sur notre page Facebook.

Pour réserver le matériel gratuitement
visite la page Facebook : Loisirs Saint-Barnabé-Sud



Assemblée générale annuelle

Mardi 21 mars 2023, 19h

Vous êtes conviés à l'assemblée générale annuelle des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud au Centre multifonctionnel. Une collation vous sera servie.

BIENVENUE À TOUS!



Pâques

1^{er} avril 2023, 9h

**SOYEZ À L'AFFUT DE
NOTRE PROGRAMMATION**



Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 6 décembre 2022 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 31.

Résolution numéro 193-12-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances

5.1 La Clé sur la Porte – Campagne des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes
5.2 Association pulmonaire du Québec – Campagne contre le radon

6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Assurance dommage – Renouvellement du contrat année 2023
6.3 Azimut solutions géomatiques – Renouvellement du contrat
6.4 Indexation salariale employés – Autorisation
6.5 Rémunération élus – Indexation
6.6 Légion royale Canadienne – Demande de soutien financier
6.7 Comité du bassin versant rivière Salvail – Demande de soutien financier
6.8 Ressources humaines -Adjointe administrative – Fin de la période de probation

6.9 Poste d'agente de développement communautaire – Embauche
6.10 Maire suppléant année 2023 – Nomination
6.11 Projet de règlement 04-2022, pour la taxation et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet
6.12 Appui financier – Fondation la Clé sur la Porte – Bonification – Ajout de résolution à la demande des membres du conseil

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par télé-avertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains – Signature – Autorisation

8. Transport routier et travaux publics

8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Conseiller délégué à la voirie – Nomination
8.3 Formation inspecteur municipal - Autorisation

9. Hygiène du milieu

9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
9.3 Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Nomination d'un délégué
9.4 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Achat conjoint de bacs roulants 2023
9.5 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4960-98-4048
9.6 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021- Matricule 5070-66-6745
9.7 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4965-23-7111
9.8 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4970-64-0680

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Politique familiale – Nomination d'un conseiller
11.3 Bibliothèque municipale – Demande budgétaire 2023
11.4 Comité des loisirs – Demande budgétaire 2023
11.5 Maison des jeunes 4 Vents – Demande de soutien financier
11.6 Réseau CoopTel – Projet de capsule vidéo

12. Périodes de questions

13. Levée de la séance

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 194-12-2022

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

- 5.1 La Clé sur la Porte – Campagne des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes
- 5.2 Association pulmonaire du Québec – Campagne contre le radon

6. Administration et finances

Résolution numéro 195-12-2022

6.1 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 26 octobre au 25 novembre 2022 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 777.56 \$
Employés	19 062.64 \$
Remises	2 974.07 \$

Dépense :

Administration	11 337.26 \$
Sécurité publique	38 622.74 \$
Transport (voirie)	37 379.29 \$
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	50 997.05 \$
Eaux usées	5 033.80 \$

Santé et bien-être	0 \$
Aménagement et urbanisme	2 363.17 \$
Loisir et culture	1 304.39 \$
Autres activités financement et affectation	42 748.53 \$
Dépenses d'investissement	57 105.84 \$
Total :	272 706.34 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 196 -12-2022

6.2 Assurances combinés FQM – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud bénéficie des assurances combinées de la FQM assurances;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement pour le contrat couvrant l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL accepte la proposition de la FQM Assurance couvrant tous les besoins en assurances pour l'année 2023, au montant total de 24 553,34 \$, incluant les taxes sur prime;

**Monsieur le maire demande le montant d'augmentation comparative à l'année courante – Réponse 1324,35 \$*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 197-12-2022

6.3 Azimut solutions géomatiques – Renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT l'échéance de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques qui se terminera au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler cette licence qui donne accès aux informations reléguant de l'urbanisme, des travaux publics mais également du rôle d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

DE PERMETTRE le renouvellement de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques pour l'année 2023, au coût de 1 043,05 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 198-12-2022

6.4 Indexation salariales annuelle des employés – Autorisation

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT la politique salariale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada au mois d'octobre 2022 pour la province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

D'INDEXER le salaire des employés municipaux de 6 %, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2023;

**Monsieur Jean-Sébastien Savaria pose une question. Il y a discussion entre les membres du conseil.*

Monsieur le maire demande le vote :

Pour : Monsieur Marcel Therrien, Madame Johanne Picard, Monsieur Gabriel Lapointe, Monsieur Yves Guérette, Madame Dominique Lussier

Contre : Monsieur Jean-Sébastien Savaria

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu :

D'INDEXER le salaire des employés municipaux de 6 %, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2023;

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Résolution numéro 199-12-2022

6.5 Rémunération des élus – indexation

CONSIDÉRANT le règlement numéro 04-2019 établissant le traitement et la rémunération des élus municipaux qui est en vigueur depuis le 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour la province de Québec au mois d'octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu :

D'INDEXER le salaire des élus municipaux de 6%, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 200-12-2022

6.6 Légion Royale Canadienne – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par la Légion Canadienne afin d'aider à la poursuite des services offerts par la Filiale 02, Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le budget prévu par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que les engagements déjà pris envers d'autres organismes;

**Les membres du conseil discutent entre eux, Monsieur le maire s'assure que les conseillers sont tous d'accord avec l'issue de la discussion.*

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu :

DE CONTRIBUER financièrement en donnant un montant de 100 \$ à la Légion Royale Canadienne, Filiale 02, Saint-Hyacinthe pour une aide aux services offerts;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 201-12-2022

6.7 Comité du bassin versant de la rivière Salvail – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de Bassin versant de la Rivière Salvail demandant une contribution financière pour l'année 2023 afin de contribuer aux activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT que notre municipalité couvre 14.18 % du bassin versant de la rivière Salvail;

**Madame Dominique Lussier pose une question au sujet des activités tenues par l'organisme, Monsieur le maire lui répond.*

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu :

D'ACCORDER au Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail un montant de 500 \$ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2023, de faire parvenir ce montant en janvier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 202-12-2022

6.8 Ressources humaines adjointe administrative – Fin de la probation

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Madame Laetitia Feller, en date du 26 juin 2022, et occupant le poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois, inscrite à son contrat de travail, laquelle période de probation doit s'effectuer en journées travaillées, et qui se terminera le 26 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil de statuer sur la fin de la période de probation relativement aux conditions de travail de Madame Feller;

CONSIDÉRANT le rapport positif remis par la directrice générale relativement au travail accompli par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu :

DE METTRE FIN à la période de probation et de confirmer l'embauche permanente de Madame Laetitia Feller, au poste d'adjointe administrative de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

QUE CETTE EMBAUCHE PERMANENTE soit effective en date du 27 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 203-12-2022

6.9 Ressources humaines agent de développement communautaire – Embauche

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un employé au poste d'agent de développement communautaire sur une base de 24 heures par semaine;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Valérie Allard soumise aux membres du conseil ainsi que l'entrevue tenue par Monsieur Alain Jobin et Madame Linda Normandeau avec la candidate;

CONSIDÉRANT leur recommandation de procéder à l'embauche de Madame Valérie Allard;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'embauche de Madame Valérie Allard au poste d'agent de développement communautaire et de signer le contrat de travail sur une base hebdomadaire de 24 heures;

DE PRENDRE NOTE qu'une probation de six mois sera inscrite audit contrat et que considérant le nombre d'heures par semaine, aucun avantage social, assurance ni fonds de retraite, ne sera compris dans les conditions de travail.

**Monsieur Marcel Therrien pose une question au sujet des conditions salariales.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 204-12-2022

6.10 Maire suppléant – Nomination pour l'année 2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, les membres du conseil peuvent nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL NOMME Madame Dominique Lussier, à titre de mairesse suppléante pour l'année 2023;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Madame Dominique Lussier, d'assumer les tâches reliées au poste de mairesse suppléante pour l'année 2023.

6.11 Projet de règlement 04-2023, pour la taxation et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Yves Guérette, qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement de taxation portant

sur les taux de taxes foncières, des compensations, d'imposition pour l'exercice financier 2023 et sur les conditions de perception. Le projet de règlement de taxation 2023 est déposé et remis aux élus.

Résolution numéro 205-12-2022

6.12 Appui financier – Fondation la Clé sur la Porte – Bonification – Ajout de résolution à la demande des membres du conseil

CONSIDÉRANT l'aide financière versée annuellement par la Municipalité à la Fondation La Clé sur la Porte ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de bonifier cette aide;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

DE MAJORER d'un montant de 200 \$ l'aide financière annuelle remise à la Fondation La Clé sur la Porte pour l'année 2023, ce qui représente un montant total de 500 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

Résolution numéro 206-12-2022

7.2 Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains – Signature – Autorisation

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-10-323, adoptée le 14 octobre 2020 par le conseil de la MRC des Maskoutains, à l'effet de mettre en place un service régional de répartition par pagette;

CONSIDÉRANT la tarification au coût de 7,00 \$ par équipement par mois;

CONSIDÉRANT qu'une indexation de 2 % annuellement entrera en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivant la première année d'exploitation complète;

CONSIDÉRANT qu'il est dans notre intérêt de conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT que la compétence déléguée au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud est la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, qui agira pour et au nom de la Municipalité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que pour l'adhésion à ladite entente, le maire et la directrice générale doivent signer et autoriser cette entente;

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains ne fournira aucun téléavertisseur à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud mais que ceux-ci seront remis à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud à l'Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer l'Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

Résolution numéro 207-12-2022

8.2 Conseiller délégué à la voirie – Nomination

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un deuxième conseiller responsable des dossiers voirie et cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu :

De nommer Monsieur Marcel Therrien à titre de conseiller délégué au service de la voirie et des cours d'eau;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Marcel Therrien, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller délégué au service de la voirie et des cours d'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 208-12-2022

8.3 Formation inspecteur municipal – Autorisation

CONSIDÉRANT le travail effectué par l'inspecteur municipal et les différents dossiers dont il est responsable, dont l'entretien des chaussées et trottoirs;

CONSIDÉRANT les responsabilités et les exigences que représentent ces tâches;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'appuyer les employés et de leur fournir les outils nécessaires à leur travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et résolu

D'AUTORISER l'inscription de l'inspecteur municipal à la formation en ligne offerte par l'association des travaux publics et portant sur l'entretien des chaussées, trottoirs et bordures au coût de 525 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution numéro 209-12-2022

9.3 Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Nomination d'un délégué

**Monsieur Jean-Sébastien Savaria pose une question concernant la durée du mandat de représentation pour ce poste de délégué, il y a discussion entre Monsieur le maire et Monsieur Savaria, Monsieur le maire consulte les membres du conseil.*

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un délégué, représentant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu :

DE NOMMER Monsieur Marcel Therrien à titre de conseiller délégué au conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre;

QUE CETTE NOMINATION soit effective pour l'année 2023;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Marcel Therrien, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller délégué au conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre pour l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 210-12-2022

9.4 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Achat conjoint de bacs roulants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 9 décembre 2022 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs voulus;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquiescer des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués ci-dessous :

Bacs verts – Matières recyclables, 360 litres : 4
Bacs aérés bruns – Matières organiques, 240 litres : 6
Bacs gris – Résidus domestiques, 360 litres : 6

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection :

- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 461, rang Saint-Amable

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 211-12-2022

9.5 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4960-98-4048

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 4960-98-4048;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu :

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 4960-98-4048 au montant de 17 835,77 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 212-12-2022

9.6 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 5070-66-6745

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 5070-66-6745;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu :

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 5070-66-6745 au montant de 19 117,04 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 213-12-2022

9.7 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4965-23-7111

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 4965-23-7111;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 2022

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 4965-23-7111 au montant de 19 345.90 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 214-12-2022

9.8 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4970-64-0680

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 4970-64-0680;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 4970-64-0680 au montant de 19 108.89 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

Résolution numéro 215-12-2022

11.2 Politique familiale – Nomination d'un délégué responsable

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un conseiller pour agir à titre de responsable des dossiers relatifs à la politique familiale de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu :

De nommer Monsieur Marcel Therrien à titre de conseiller responsable des dossiers relatifs à la politique familiale;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Marcel Therrien, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller responsable des dossiers relatifs à la politique familiale de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 216-12-2022

11.3 Bibliothèque – Demande budgétaire 2023

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue des responsables de la bibliothèque au montant de 6 000 \$

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

DE PRÉVOIR au budget 2023 au poste 02-702-30-959 "Subvention bibliothèque" une somme de 6 000 \$ pour les activités de l'année 2023;

DE REMETTRE le montant en janvier 2023 à la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 217-12-2022

11.4 Comité des loisirs – Demande budgétaire 2023

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue du comité des loisirs pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le comité demande de réserver à notre budget 2023 une somme correspondant à 10 000 \$.

CONSIDÉRANT le bilan financier déposé par le Comité des loisirs;

**Les membres du conseil discutent entre eux.*

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

DE PRÉVOIR au budget 2023, au poste 02-701-50-447 "Loisirs et culture" une somme de 10 000 \$ pour les activités à venir et faites par le comité des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud et de leur remettre le chèque en janvier 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 218-12-2022

11.5 Maison des jeunes 4 Vents – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue la Maison des jeunes 4 Vents pour un montant en argent de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT leur demande d'échange de service d'une valeur de 2 000 \$ qui peut inclure : location du centre communautaire sans frais, un montant en photocopies noir et blanc et/ou couleur, service de personnel municipal;

CONSIDÉRANT le budget prévu par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que les engagements déjà pris envers d'autres organismes;

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 2022

*Les membres du conseil discutent entre eux.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

D'OFFRIR une valeur de 2000 \$ en échange de services divers;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 219-12-2022

11.6 Réseau Cooptel – Projet de capsules vidéos

CONSIDÉRANT l'offre reçue pour la création d'une capsule vidéo portant sur la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud par l'entreprise Cooptel;

CONSIDÉRANT le manque de ressource pour participer à cette création;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

DE NE PAS PARTICIPER au projet de création d'une capsule vidéo portant sur la Municipalité via le projet offert par Cooptel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Sujets divers

13. Période de questions

Résolution numéro 220-12-2022

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 6 décembre 2022.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Procès-Verbal | SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 19 décembre 2022 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Yves Guérette
Monsieur Jean-Sébastien Savaria

Monsieur Gabriel Lapointe arrive à 19 h 33.

Madame Dominique Lussier est absente et excusée de son absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

Séance extraordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution 221-12-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2023
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution numéro 222-12-2022

3.1 Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2023 a été affiché en date du 8 décembre 2022, tel que spécifié par la loi;

Procès-Verbal | SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents du budget et ont pu en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT qu'une réunion de travail a eu lieu en date du 14 novembre 2022 lors de laquelle tous les membres du conseil ont pu discuter des orientations de l'exercice financier 2023 ainsi que des décisions relatives à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2023;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2023, comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe A à la présente résolution :

Dépenses	2022	2023
Administration générale	444 635 \$	476 092.01 \$
Sécurité publique	361 800 \$	392 474.03 \$
Transport routier	277 378 \$	356 634.84 \$
Hygiène du milieu	326 295 \$	357 335.82 \$
Santé et bien être	4 600 \$	1 600 \$
Urbanisme	32 932 \$	49 720 \$
Loisirs et culture	107 583 \$	113 804.89 \$
Financement	53 978 \$	51 788.50 \$
Affectation surplus réservé et non réservé	170 917 \$	212 041 \$
	1 780 118 \$	2 011 491.09 \$

Revenus	2022	2023
Revenus de taxations	1 486 059 \$	1 581 522.97 \$
Revenus ententes et autres	51 814 \$	38 235.21 \$
Revenus urbanisme et compensations	31 500 \$	43 500 \$
Autres revenus divers	25 000 \$	22 500 \$
Intérêts et compensations	147 946 \$	149 448.90 \$
Redevances et subventions	37 799 \$	41 284 \$
Utilisation du surplus accumulé non affecté		135 000 \$
	1 780 118 \$	2 011 491.08 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 223-12-2022

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal d'adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025;

Monsieur Yves Guérette pose une question qui est répondue par Monsieur le maire.

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024 et 2025 comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe B à la présente résolution :

Projet	Fonction	2023	2024	2025	Financement
Grande Ligne - Réfection	Voirie		175 000 \$		Surplus non affecté et subvention
Abreuvoirs parc	Loisirs	5 000 \$			Surplus affecté parcs
Fenêtres et climatisation bibliothèque	Loisirs et culture	25 000 \$	25 000 \$		Surplus affecté bibliothèque
Pavillon des loisirs	Loisirs et culture	100 000 \$			75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture			100 000 \$	75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Enseignes d'accueil	Administration		10 000 \$		Surplus non affecté
Camionnette voirie	Voirie	60 000 \$			Fonds de roulement
Panneaux affichage numérique	Administration			125 000 \$	31 250 \$ Subvention 93 750 \$ Surplus non affecté
Total		190 000 \$	210 000 \$	225 000 \$	

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents.

5. Période de questions

Aucune question n'a été reçue.

Résolution 224-12-2022

6. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, l'assemblée est levée à 19 h 37.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 19 décembre 2022 à 19 h 45 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

Séance extraordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 45.

Résolution 225-12-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du règlement numéro 04-2022, fixant les taux de taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 et abrogeant le règlement numéro 05-2021.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyée par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Résolution numéro 226-12-2022

3. Adoption du règlement numéro 04-2022, fixant les taux de taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 et abrogeant le règlement numéro 05-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a procédé à l'adoption de son budget pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit prévoir par règlement la fixation des différents taux de taxes, tarifs, les différentes compensations et autres modalités;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 6 décembre 2022 par Monsieur Yves Guérette et que le projet de règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception a été déposé et remis aux élus;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant la séance extraordinaire pour l'adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception a été affiché en respect avec la Loi;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu :

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD adopte lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, le Règlement numéro 04-2022, fixant les taux de taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 et abrogeant le règlement numéro 05-2021, tel que déposé aux élus lors de ladite séance.

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue

Résolution 227-12-2022

5. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, l'assemblée est levée à 19 h 55.

ADOPTÉ à l'unanimité.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

L'AMITIÉ : LE PLUS BEAU DES CADEAUX !

Même si le temps des fêtes est derrière nous, votre Parrainage civique vous invite à accepter le plus beau des présents : une amitié sincère.

Car devenir parrain ou marraine, ça fait du bien !

12 personnes filleules de votre région désirent partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec vous.

Grâce à cette relation amicale, vous briserez de l'isolement et favoriserez la participation sociale d'une personne vivant avec une déficience

intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une limitation physique.

Quand l'estime de soi grandit, c'est toute une société qui s'enrichit !

Pour en savoir plus : **450 774-8758**
parrainagecivique.org



**MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!**

MONSIEUR ALAIN JOBIN RECONDUIT À LA PRÉSIDENTENCE

Saint-Hyacinthe, le 23 décembre 2022 – Lors des élections tenues le 16 novembre dernier, monsieur Alain Jobin a été réélu par acclamation pour un sixième mandat au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il sera supporté dans sa tâche par madame Louise Arpin qui a également été réélue sans opposition au poste de vice-présidente de l'organisme.



Monsieur Jobin siège au conseil d'administration de la Régie à titre de maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud depuis 13 ans et occupe la fonction de président de l'organisme depuis novembre 2016. Pour sa part, madame Arpin cumule 9 années au conseil d'administration de la Régie, soit 4 ans à titre de conseillère municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe de 2009 à 2013 et depuis 2017, à titre de maire de La Présentation.

Monsieur Jobin a tenu à remercier ses collègues du conseil d'administration pour leur confiance renouvelée à son égard ainsi que leur collaboration soutenue et il en a profité pour souligner l'excellent travail du personnel de la Régie. Il a rappelé qu'il souhaitait continuer d'exercer ses fonctions, en concertation avec les représentants des municipalités membres, en priorisant la meilleure gestion possible des matières résiduelles sur le territoire de la Régie, afin de réduire au maximum, la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

La Régie est reconnue sur l'ensemble du territoire québécois pour son leadership et son expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Rappelons que la Régie assure la gestion de ces matières sur le territoire des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis plus de trente ans et que grâce à l'engagement et à la participation des citoyens de ses municipalités membres, elle obtient des performances enviables à l'égard des nombreux services qu'elle offre.

BANNISSEONS LES SACS DE PLASTIQUE DU BAC BRUN



Même
compostables
ou
biodégradables,
ils sont
REFUSÉS
au site de
compostage



UTILISONS LES SACS DE PAPIER !



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :
www.riam.quebec
450 774-2350



ERRATUM

Une erreur d'impression s'est malencontreusement glissée dans l'édition du journal de janvier. En effet, le calendrier de la collecte des déchets qui y a été publié n'était pas la bonne version. Nous nous excusons sincèrement des incon vénients que cela a pu causer.

CALENDRIER 2023

www.riam.quebec

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4 ^R	5	6	7
8	9	10	11 ^O	12 ^O	13	14
15	16	17	18 ^R	19	20	21
22	23	24	25 ^O	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1 ^R	2	3	4
5	6	7	8 ^O	9 ^O	10	11
12	13	14	15 ^R	16	17	18
19	20	21	22 ^O	23	24	25
26	27	28				

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			1 ^R	2	3	4
5	6	7	8 ^O	9 ^O	10	11
12	13	14	15 ^R	16	17	18
19	20	21	22 ^O	23	24	25
26	27	28	29 ^R	30	31	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5 ^O	6 ^O	7	8
9	10	11	12 ^R	13 ^O	14	15
16	17	18	19 ^O	20 ^O	21	22
23 ³⁰	24	25	26 ^R	27 ^O	28	29

MAI

D	L	M	M	J	V	S
			3 ^O	4 ^O	5	6
7	8	9	10 ^R	11 ^O	12	13
14	15	16	17 ^O	18 ^O	19	20
21	22	23	24 ^R	25 ^O	26	27
28	29	30	31 ^O			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1 ^O	2	3
4	5	6	7 ^R	8 ^O	9	10
11	12	13	14 ^O	15 ^O	16	17
18	19	20	21 ^R	22 ^O	23	24
25	26	27	28 ^O	29 ^O	30	

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5 ^R	6 ^O	7	8
9	10	11	12 ^O	13 ^O	14	15
16	17	18	19 ^R	20 ^O	21	22
23 ³⁰	24 ³¹	25	26 ^O	27 ^O	28	29

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
			2 ^R	3 ^O	4	5
6	7	8	9 ^O	10 ^O	11	12
13	14	15	16 ^R	17 ^O	18	19
20	21	22	23 ^O	24 ^O	25	26
27	28	29	30 ^R	31 ^O		

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6 ^O	7 ^O	8
9	10	11	12	13 ^R	14 ^O	15
16	17	18	19	20 ^O	21 ^O	22
23	24	25	26	27 ^R	28 ^O	29
30						

- Déchets ● Matières recyclables ● Matières organiques ● Férié
- Collecte des gros rebuts (La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville)
- Collecte des gros rebuts (Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Hugues, Saint-Simon)
- Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos)

Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.

ERRATUM

Une erreur d'impression s'est malencontreusement glissée dans l'édition du journal de janvier. En effet, le calendrier de la collecte des déchets qui y a été publié n'était pas la bonne version. Nous nous excusons sincèrement des incon vénients que cela a pu causer.

CALENDRIER 2023

www.riam.quebec

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	^O 4	^O 5	6	7
8	9	10	^R 11	^O 12	13	14
15	16	17	^O 18	^O 19	20	21
22	23	24	^R 25	^O 26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			^O 1	^O 2	3	4
5	6	7	^R 8	^O 9	10	11
12	13	14	^O 15	^O 16	17	18
19	20	21	^R 22	^O 23	24	25
26	27	28	^O 29	^O 30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	^R 6	^O 7	8	9
10	11	12	^O 13	14	15	16
17	18	19	^R 20	21	22	23
24	25	26	^O 27	28	29	30

- Déchets ● Matières recyclables ● Matières organiques ● Férié
- Collecte des gros rebuts (La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville)
- Collecte des gros rebuts (Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Hugues, Saint-Simon)
- Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos)

Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.



MODALITÉS DES COLLECTES

Les collectes s'effectuent de 7 h à 19 h. Les bacs doivent être placés en bordure de la voie publique (et non dans l'emprise de la rue ou sur le trottoir) seulement à compter de 19 h, la veille de la collecte.

- Aucun déchet placé à côté du bac gris ou noir ne sera ramassé.
- Les résidus domestiques doivent obligatoirement être placés dans des bacs roulants conformes et ne doivent jamais être déposés dans les bacs de matières recyclables ou organiques fournis par la municipalité.

Consultez le site Internet de la Régie pour une liste détaillée des matières admissibles.

ATTENTION : Les cendres représentent un risque élevé d'incendie et ne doivent pas être déposées dans les bacs. Chaque année, elles donnent naissance à de nombreux foyers d'incendie. Il est recommandé d'en disposer directement sur le terrain.

L'industrie, le commerce ou l'institution qui désire bénéficier des services de collecte des matières recyclables ou des matières organiques offerts par la Régie peut y adhérer en contactant sa municipalité (certaines restrictions s'appliquent).

Les lauréats sont dévoilés

Saint-Hyacinthe, le 14 décembre 2022 – À l’occasion de la 15^e édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains a dévoilé cet après-midi le nom des nouveaux récipiendaires. Il s’agit de messieurs Rémy Bousquet et Alexandre Ouellette. Chacun recevra un montant de 10 000 \$ pour le projet déposé. Cette année, les deux lauréats sont dans la même catégorie de production soit *Créneaux spécialisés, agriculture en émergence*.

« Au fil des ans, la Bourse agricole a acquis une notoriété enviable. Cette récompense convoitée offre une visibilité considérable aux jeunes entrepreneurs et une chance de démontrer leur détermination, leur créativité et leur passion pour le métier d’agriculteur. La MRC est fière de contribuer au succès de ces entreprises de la relève agricole », a indiqué M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

« À la Fondation Agria, notre devise c’est : apprendre, grandir, réaliser et innover vers l’avenir. Nous sommes fiers d’encourager l’essor d’une relève agricole en lui donnant les moyens et les outils pour se qualifier et se motiver, tout en favorisant une agriculture durable qui se préoccupe des besoins des générations futures », a mentionné M. André Cécyre, administrateur de la Fondation Agria, partenaire depuis le début en 2008.

La MRC tient à remercier les membres du jury qui ont analysé les dossiers et rencontré les sept candidats de l’édition 2022.

Pour l’occasion, le Réseau Agriconseils de la Montérégie a octroyé de nouveau une formation d’une valeur de 200 \$ à tous les candidats de la Bourse.

Les lauréats 2022

**Alexandre Ouellette / La Pelletée /
Ferme maraîchère biologique / Saint-Marcel-de-Richelieu**

La Pelletée est une ferme maraîchère biologique située à Saint-Marcel-de-Richelieu qui produit plus d’une quarantaine de variétés de légumes. Pour faciliter sa mise en marché, la ferme s’est associée avec un chef/restaurateur. En plus de la restauration, la ferme distribue ses légumes via la formule de paniers ASC

(Agriculture soutenue par la communauté), un modèle de mise en marché prônant la relation entre le producteur et les consommateurs. La Pelletée produit plus de 150 paniers hebdomadairement de juin à décembre en plus de fournir plus d’une douzaine de restaurants à raison de deux livraisons par semaine à partir du mois d’avril. La bourse permettrait entre autres l’achat d’outils pour faciliter le travail au champ.

**Rémy Bousquet / Ferme Le Champ Libre /
Production d’ail / La Présentation**

Ferme Le Champ Libre est une entreprise agricole spécialisée dans la production artisanale d’aliments frais de niche, écoulés principalement en vente directe. Soucieux de l’environnement et convaincu du bienfait d’une agriculture durable, Rémy Bousquet met en marché ses produits, dont la fleur d’ail, ainsi que plus d’une dizaine de variétés d’ail hâtives et tardives, aux gros caïeux, ayant de nombreuses gousses et possédant une longue durée de conservation. À moyen terme, l’entreprise souhaite augmenter sa part de marché d’ail décortiqué pour plantation ainsi qu’offrir la plantation d’ail à forfait à d’autres producteurs. La bourse permettrait l’achat d’un planteur d’ail et d’un épandeur hache-paille.

L’édition 2022 de la Bourse agricole a été rendue possible grâce à la généreuse contribution des partenaires financiers de la MRC suivants : la Fondation Agria, le Réseau Agriconseils de la Montérégie, M^{me} Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ), la Société d’agriculture de Saint-Hyacinthe, Desjardins entreprises, Agiska Coopérative, Financement agricole Canada, Promutuel Assurance - Bagot, la Société d’aide au développement de la collectivité – Saint-Hyacinthe/Acton, la Fédération de l’UPA de la Montérégie et les Syndicats de l’UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est, BMO Banque de Montréal et Saint-Hyacinthe Technopole.

Pour obtenir des informations sur la Bourse agricole, visiter le [site Internet de la MRC](#) ou contacter M. Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire au 450 774-9000, poste 1250.



S'engager, ça rapporte à tous



Devenez administratrice ou administrateur au conseil d'administration de votre caisse

Posez votre candidature d'ici le 6 février 2023. Obtenez les détails
de l'appel de candidatures auprès de votre caisse ou sur son site Internet.

 **Desjardins**
Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe

Jumelez et épargnez!

Épargnez GROS en jumelant vos services Cooptel!
Voici certaines de nos options disponibles:



Internet illimité



**Décodeur enregistreur HD
avec tous nos forfaits télé**



1 000 minutes interurbaines



Vitesse Internet 1 Gig

**N'attendez plus,
appelez-nous!**

**Cooptel, LA fibre optique
à la maison aux couleurs
de la coopération!**



Cooptel Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

De la conception à la livraison !



Imprimerie commerciale et numérique

Cartes d'affaires | Dépliants | Affiches
Coroplast | Impression grand format | Bannières
Conception graphique

Et plus encore... Informez-vous !

FIER CONCEPTEUR ET IMPRIMEUR DE VOTRE JOURNAL MUNICIPAL !

Contactez-nous si vous désirez
faire paraître une publicité,
quelques espaces sont disponibles.

450.795.3219 | info@impressionsklm.com
www.impressionsklm.com

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0



ANNONCEZ ICI !

ESPACE DISPONIBLE !

CONTACTEZ-NOUS AU

450 795-3219

IMPRESSIONS KLM

AULARI

Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 • 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

ATELIER DE Carrosserie



PEINTURE-DÉBOSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS

450.792.3712

UNI PRO
freins
silencieux
suspension
injection

Suspension Leblanc Inc.

295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

450 792-3510

www.unipro.ca

Entreprise
S.Gaudette


RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette

Entrepreneur Électricien

450 792-2392

info@sgaudette.com • sgaudette.com

401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

Marcel

Lavallière



Paysagiste inc

**Conception et réalisation
d'aménagement paysager**

Service d'entretien paysager

Christian Bisson

designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com



251, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

450 792-3080 | WWW.MLPAYSAGISTE.COM



**Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur**

Plusieurs produits disponibles :

Équipements de protection
individuelle (EPI) : masques
lavables et jetables,
visières, gants

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès-pharma
Walmart

LE SPECIALISTE



La Mécanotech

504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

- SPECIALITÉ
- INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : 450 792-3626

www.lespecialiste.ca

balljoint@live.ca

FERME MORIER

**NIVELLEMENT
À FORFAIT**



GPS



Laser



**Scraper 18
verges³**

**Service
clé en
main**

Thomas Morier, agr.

450-502-1679

tmorier@gmail.com

@NivellementMorier



**MEUBLES DU
MANUFACTURIER
MASKA LTÉE**

- Lit mural
- Matelas
- Meubles non-peints
- Meubles en mélamine et stratifiés

Spécialiste dans la fabrication
de meubles sur mesure

TÉL. : 450 792-2376

FAX : 450 792-3037

904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud



www.fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0



FRAISES | MAÏS SUCRÉ | GROS ET DÉTAIL

De la conception à la livraison !

impressions
KLM



T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219

C info@impressionsklm.com || www.impressionsklm.com

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0